



# Et si vous deveniez Directeur(trice) de la Direction de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance ?

**Poste basé au siège à Rennes**

*Ville de Dinard*

## Ce poste est fait pour vous si

**Vous êtes** agent de la fonction publique (Cat. A), agent de direction inscrit sur L3, praticien conseil ou agent contractuel.

### **Vous connaissez :**

- Culture pluridisciplinaire
- Droit/réglementation
- Environnement administratif, institutionnel et politique
- Management/pilotage

### **Vous êtes et vous savez:**

- Accompagner un changement, une réforme, un dispositif
- Communiquer dans un contexte de crise
- Diriger une structure, un service
- Élaborer une stratégie, une politique
- Faire preuve de leadership et de diplomatie
- Esprit d'initiative

## Enjeux du poste

### A l'Externe:

la Direction de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance doit accompagner des transformations majeures du système de santé. Les enjeux liés au vieillissement de la population nécessitent une adaptation de l'offre aux besoins croissants de la population, notamment à travers le développement de parcours coordonnés et la diversification des prises en charge.

L'amélioration de l'efficacité des établissements de santé constitue également une priorité, impliquant des démarches de restructuration de l'offre de soins, d'optimisation des organisations et de recherche d'un meilleur équilibre territorial qui nécessite une approche ouverte et globale de l'offre de soins avec tous les acteurs du territoire (premier recours, prévention...).

Enfin, la sécurisation et la mise en œuvre des projets dans le cadre du volet du Ségur de la santé représentent un enjeu stratégique, tant en matière d'investissements que de transformation organisationnelle, nécessitant un accompagnement étroit des acteurs et un suivi rigoureux des engagements. Dans le même temps, une attention particulière devra être portée aux attentes des partenaires, notamment des fédérations, en matière de transparence sur les orientations, les actions conduites et l'allocation des crédits délégués.

Cet enjeu de lisibilité s'inscrit également dans une dynamique de territorialisation renforcée des politiques publiques, en particulier du FIR, nécessitant un pilotage plus fin, partagé et adapté aux besoins des territoires.

Dans ce contexte, une connaissance avérée des secteurs hospitaliers et médico-sociaux est particulièrement attendue pour ce poste. Le candidat devra démontrer une compréhension fine des enjeux organisationnels, réglementaires et financiers propres à ces domaines, ainsi qu'une capacité à appréhender les interactions entre les acteurs du système de santé. Une expérience dans ces environnements constituera un atout essentiel pour contribuer efficacement aux missions de la DHAP, notamment dans un contexte d'évolution des politiques de santé et de transformation de l'offre de soins.

## En Interne:

Dans un contexte de transformation continue du système de santé, la DHAP est appelée à renforcer la structuration et la sécurisation de ses processus internes (autorisation, gestion du FIR...). Cela implique la formalisation des circuits de décision, l'harmonisation des pratiques et la fiabilisation des outils de pilotage, afin de garantir une action cohérente, réactive et conforme aux exigences réglementaires.

Par ailleurs, le renforcement du pilotage stratégique et opérationnel des projets constitue un levier essentiel : il s'agit de consolider les méthodes de gestion de projet, de développer une culture partagée de la performance et de soutenir les équipes dans une logique de management transversal, favorisant la coordination, la responsabilisation et l'atteinte des objectifs avec des réunions de service structurées.

Dans ce cadre, un enjeu majeur réside également dans l'accompagnement au changement des équipes, notamment au regard de la mission IGAS TO et du projet d'évolution des ARS en cours, qui induisent une capacité d'accompagnement à des évolutions organisationnelles et des adaptations des pratiques professionnelles. Cet accompagnement devra s'appuyer sur une communication claire, une mobilisation des collectifs de travail et un appui managérial renforcé afin de sécuriser la mise en œuvre des transformations qui seraient à engager.

Par ailleurs, le poste requiert une forte capacité à assurer un management transversal des dossiers, en articulation étroite avec les autres directions métiers et les délégations départementales et en lien rapproché avec la direction générale. Cette approche implique de renforcer la coordination interservices, de décloisonner les modes de fonctionnement et de favoriser une vision partagée des priorités stratégiques. Elle suppose également d'outiller davantage les délégations départementales, en leur fournissant des méthodes, des outils de pilotage et des référentiels communs, afin de renforcer leur capacité à conduire les projets, sécuriser leur mise en œuvre et garantir une meilleure lisibilité et efficacité de l'action territoriale.

Dans le même esprit, il est attendu une inscription et une participation proactive dans les réseaux nationaux (CTS autonomie, offre de soins et RH en santé notamment, participation aux groupes de travail du ministère, etc).

## Vos missions

Membre du comité exécutif de l'ARS (COMEX), le/la Directeur(trice) de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance participe au pilotage global de l'ARS.

En son absence, il/elle représente la Directrice générale dans les instances et réunions se rapportant à son domaine. Il/elle assiste la Directrice générale au conseil d'administration de l'ARS pour effectuer les présentations ou répondre aux questions relatives à son domaine.

Le/La Directeur (trice) de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance assure l'encadrement, l'animation et la coordination de l'ensemble de l'activité de la direction de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance. Il/elle organise et assure les articulations au sein de sa direction et avec les autres directions de l'ARS. Il/elle développe les partenariats avec les services de l'Etat, les collectivités locales, les représentants des acteurs de santé et du médicosocial en région et les services du Ministère relevant de son champ de compétences.

Le/la directeur(trice) est notamment en charge la régulation de l'offre hospitalière et médico-sociale : planification, autorisation, contractualisation, allocation de ressources, gestion des professionnels de santé et amélioration de l'efficacité globale des établissements et services.

Les coopérations constituent un objectif structurant de la Direction qui accompagne à ce titre les groupements hospitaliers de territoire et plus globalement le développement d'une organisation hospitalière davantage intégrée.

Sur le champ médico-social, la Direction accompagne la mise en place de mutualisations, et de la transformation de l'offre. Elle facilite les collaborations entre l'hôpital et le médico-social par la structuration des filières gériatriques et l'articulation entre le handicap psychique et la psychiatrie.

L'autre objectif principal de la Direction est de piloter la déclinaison régionale des démarches nationales telles que le Ségur de la santé, le plan autisme, la feuille de route santé mentale ou la réforme Grand Âge/autonomie.

Le suivi des coopérations territoriales et de la performance, fait l'objet d'une approche transversale par les Directions adjointes.



**Le/La Directeur(trice) s'appuie sur trois directions adjointes :**

**La Direction adjointe de l'hospitalisation :**

Elle a pour mission d'organiser l'offre de soins hospitalière, de piloter les coopérations, la planification, la procédure d'autorisation et l'accompagnement des ressources humaines en établissements de santé et médico-sociaux.

Elle définit et gère les procédures d'organisation de l'offre de soins et assure le suivi des établissements, la mise en œuvre des projets médicaux de territoire, les orientations du schéma régional de santé et la déclinaison des plans nationaux (cancer...). Une attention particulière est portée aux coopérations avec les partenaires de l'hôpital dans les parcours de soins que sont la ville et le médico-social.

Elle est organisée en trois départements :

- Le département de l'offre de soins hospitalière,
- Le département autorisations
- Le département des professions de santé en établissements.

**La Direction adjointe financement et performance du système de santé :**

Elle est en charge de la coordination et du pilotage de l'allocation de ressources à l'échelle de l'ARS, sur l'ensemble des composantes du système de santé. Elle est en charge également sur les champs hospitaliers et médico-sociaux de bâtir et de conduire les analyses relatives à la situation financière des établissements et services. Par ailleurs, la commission de contrôle T2A lui est rattachée.

Elle est organisée en trois départements :

- Le département performance / contrôle de gestion
- Le département allocation de ressources médico-sociales
- Le département FIR et allocation de ressources hospitalières.

**La Direction adjointe de l'autonomie :**

Elle est en charge du pilotage de l'ensemble de la politique régionale d'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap, de perte d'autonomie et la politique de santé mentale incluant l'offre hospitalière de psychiatrie. Elle accompagne la transformation de l'offre, favorise l'amélioration des parcours et développe la démarche inclusive.

A l'échelle régionale, elle anime une approche partenariale du secteur médico-social, de manière articulée avec les délégations départementales, en lien notamment avec les conseils départementaux et les fédérations médico-sociales, l'Education nationale et la DREETS. Elle inclut également dans ses missions l'animation des travaux stratégiques relatifs à la santé mentale, et aux coordinations territoriales (PTSM). Le point commun et l'enjeu de ses missions est de garantir la cohérence dans la déclinaison des stratégies offres et parcours et la déclinaison territoriale des actions.

Elle est organisée en deux départements :

- Le département programmation de la politique régionale médico-sociale,
- Le département accompagnement de la transformation de l'offre médico-sociale.

Le/La Directeur(trice) est en charge également du pilotage de la politique de santé des détenus

**Conditions Particulières:**

- Participation aux astreintes de direction.
- Poste soumis à déclaration publique d'intérêts (DPI)
- Plan de continuité d'activité (PCA)
- Forfait jours

***Pour candidater***

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 28 avril 2026**  
à [ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr)

ARS Bretagne  
6 place des Colombes  
CS 14253  
35042 RENNES CEDEX

[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)

